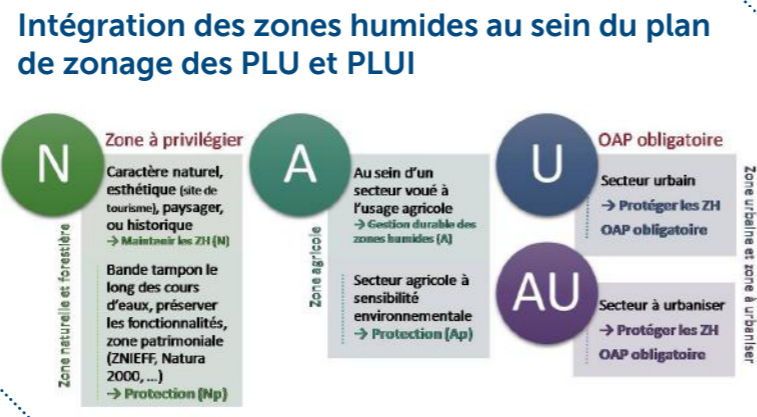


Intégration dans les documents d'urbanisme

Hiérarchiser les zones humides selon leurs enjeux patrimoniaux et fonctionnels ainsi que le type de pression qu'elles subissent permet la **sélection des secteurs prioritaires** pour la biodiversité et les services écosystémiques. A l'échelle du PLU ou PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), un **plan de zonage** est élaboré afin d'établir des prescriptions adaptées par catégorie et sous-catégories de zones identifiées. Le SCoT du Pays de Gâtine préconise que les zones humides sont à intégrer dans les PLU(i) au sein d'un zonage dont l'objectif est la **protection** de sa richesse et fonctionnalité. Il est ainsi préconisé de les inscrire en zone **N** ou **A** avec un indice de protection stricte (exemple : Np ou Ap). Une protection renforcée est préconisée le long des cours d'eau grâce à la création de bandes tampons. L'intégration en zone U ou AU est déconseillée, mais dans le cas échéant celle-ci sera encadrée d'une **OAP** (Orientation d'Aménagement et de Programmation) organisant sa protection.



Préconisations sur les zones humides

Sur l'ensemble des zones humides, une **gestion durable** des parcelles permet la **sauvegarde** de sa richesse et de ses fonctionnalités. Avant toutes installations ou aménagements, il est nécessaire de respecter le principe ERC (Eviter-Réduire-Compenser) en donnant priorité à l'évitement. Sinon, impacter les zones humides implique la création d'un dossier Loi sur l'Eau. Aussi, deux procédures distinctes existent selon

la surface potentiellement impactée : un dossier de déclaration pour une surface de 0,1 ha à 1 ha (exclu), et un dossier d'autorisation pour une surface de 1 ha ou plus. Dans les deux cas, il faut effectuer un inventaire au titre de la police de l'eau (à but réglementaire), à ne pas confondre avec les inventaires communaux effectués à l'échelle du Pays de Gâtine (dont l'objectif n'est que la connaissance du territoire).

Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)



Prairie inondée

Les **listes des parcelles éligibles à l'exonération de la TFPNB** sont arrêtées par le Maire sur proposition de la commission locale des impôts directs (effectuée avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède l'année d'imposition). Les parcelles en zone humide soumises à la TFPNB peuvent être exonérées **à hauteur de 50 %** si celles-ci sont inscrites sur lesdites listes et sont des prés ou prairies naturels, des herbages ou pâtures, des landes, pâtis, bruyères, marais, ou des terres vaines et vagues. Cette exonération de la TFPNB peut être portée **à 100 %** sur les parcelles situées en zone naturelle protégée (dont Natura 2000 et PNR). Elle demande en contrepartie l'engagement du propriétaire, sur **5 ans**, à une **gestion durable** de ses parcelles. La demande doit s'effectuer avant le 1^{er} janvier de l'année où l'exonération sera souhaitée effective. L'objectif de cet outil est la préservation des zones humides du territoire ainsi que de leurs fonctions et services écosystémiques, mais aussi d'apporter un soutien aux agriculteurs possédant des parcelles en zones humides.

Avec le soutien :
de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
de la Région Poitou-Charentes
du fond européen LEADER
du Département des Deux-Sèvres
du fond européen FEDER



Conception : Pays de Gâtine,
Benjamin Allard (mission de stage)
46, bd Edgar Quinet - 79200 Parthenay
Tél. : 05 49 64 25 49 - Fax : 05 49 94 21 22
Crédits photos :
Pays de Gâtine, NCA Environnement
Impression et mise-en-page :
TTI Services, Mazières-en-Gâtine (79)



Qu'est-ce qu'une zone humide ?

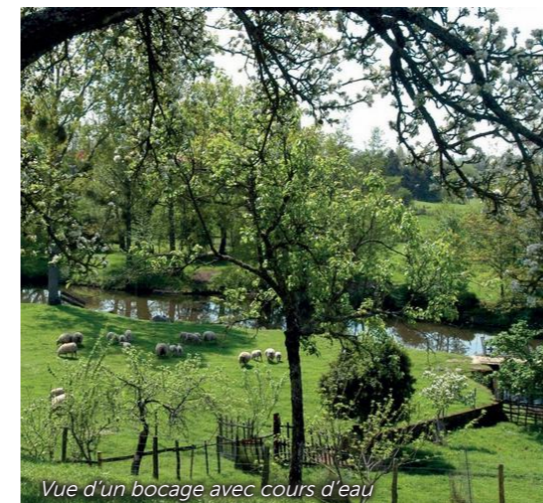
Une zone humide est un terrain habituellement inondé ou gorgé d'eau, douce ou saline, au moins une partie de l'année, et dont le sol et la végétation - si elle est présente - sont caractéristiques des **milieux riches en eau**. Les zones humides forment ainsi une interface complexe : c'est un **milieu de transition** mouvant entre terres et eaux, qui

renferme un patrimoine naturel incomparable autant pour sa biodiversité que pour ses nombreuses fonctions et services qu'ils rendent à l'Homme. Selon le ministère de l'environnement, **deux tiers** des surfaces en zone humide ont **disparu** en France métropolitaine au cours du XX^e siècle.



Piéride du navet sur salicaire en zone humide

Le rôle du PETR du Pays de Gâtine



Vue d'un bocage avec cours d'eau

Possédant une cohésion géographique forte, le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Gâtine est une structure de développement réunissant **3 communautés de communes** et dont la **vocation est notamment d'accompagner** techniquement les initiatives et **actions des collectivités territoriales** sur le territoire. **Sur proposition du Pays de Gâtine**, des inventaires communaux des zones humides ont été effectués sur 78 des 82 communes le composant, de 2012 à 2018, par les bureaux d'études **NCA Envi-**

ronnement et EF Etudes (4 communes ont réalisé cette étude individuellement). Le Pays a travaillé sur l'élaboration du marché public, le suivi administratif et l'accompagnement technique des inventaires auprès des communes. Les 78 Inventaires des Zones Humides (IZH) ont été réalisés en 3 phases pour un coût total de **988 942,39 €**. Cette organisation en groupement de commandes a permis au Pays de Gâtine de solliciter des subventions publiques qui ont couvert **60 % à 100 %** des coûts d'étude pour les communes.

Les inventaires des zones humides : plus de 10 000 ha répertoriés

Sur les 82 communes, les inventaires ont recensé **10 820 ha** de zones humides, se situant majoritairement en **fond de vallée**. L'étude a été réalisée à une échelle 1/7000^e pour chaque commune, selon la **méthodologie des SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui préconise une démarche de **concertation** singulière. Une zone humide est délimitée par le

critère de présence d'un sol caractéristique (dit « sol hydromorphe »), ou le critère d'une végétation hygrophile (liée à l'eau). L'IZH est un **outil de compréhension du territoire**. C'est un outil indispensable pour élaborer les documents d'urbanisme, mais il n'a pas de portée réglementaire propre. Il permet ainsi d'aménager le territoire en prenant en compte ces secteurs à enjeux.



Availles-Thouarsais. Présentation sur le terrain de l'IZH au groupe d'acteurs

Les caractéristiques des zones humides de Gâtine

Carte des zones humides du Pays de Gâtine

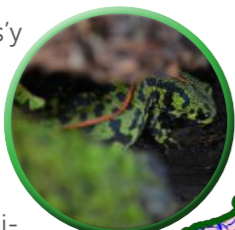
La Gâtine tient son nom de son climat et de ses « terres gâtées, un pays de landes et marécages ». Recouvert à **7% de zones humides**, ce territoire riche en eau s'est mêlé de bocage avec l'usage des terres en polyculture-élevage.



Riche en étangs, mares, ruisseaux, lacs et rivières, la Gâtine comprend **2 680 km** de réseau hydrographique et **1 604 ha** de plans d'eau. En position de tête de bassin versant, c'est sur ce territoire que la qualité des eaux potables présentes ici et à l'aval est déterminée initialement. La Gâtine constitue ainsi un véritable « **Château d'eau** » pour le Poitou et la Vendée.



Comme pour la flore, la faune qui s'y développe ne se retrouve pas ailleurs. Pour les amphibiens (grenouilles et tritons), **1 espèce sur 5** risque de disparaître d'ici ces prochaines années. Comme le Triton marbré ci-contre, tous les amphibiens sont protégés à l'échelle nationale. Rappel : Il est interdit de ramasser ou prélever les espèces protégées.



De nombreuses constructions liées à l'eau sont présentes sur le territoire, tel qu'ici le lavoir d'Allonne. Les zones humides font partie intégrante du paysage et du patrimoine gâtinais : ce n'est pas moins de **189 fontaines, 217 lavoirs et 401 puits** qui ont été recensés sur le Pays de Gâtine lors des inventaires des zones humides, et ce décompte n'est sûrement pas encore exhaustif !

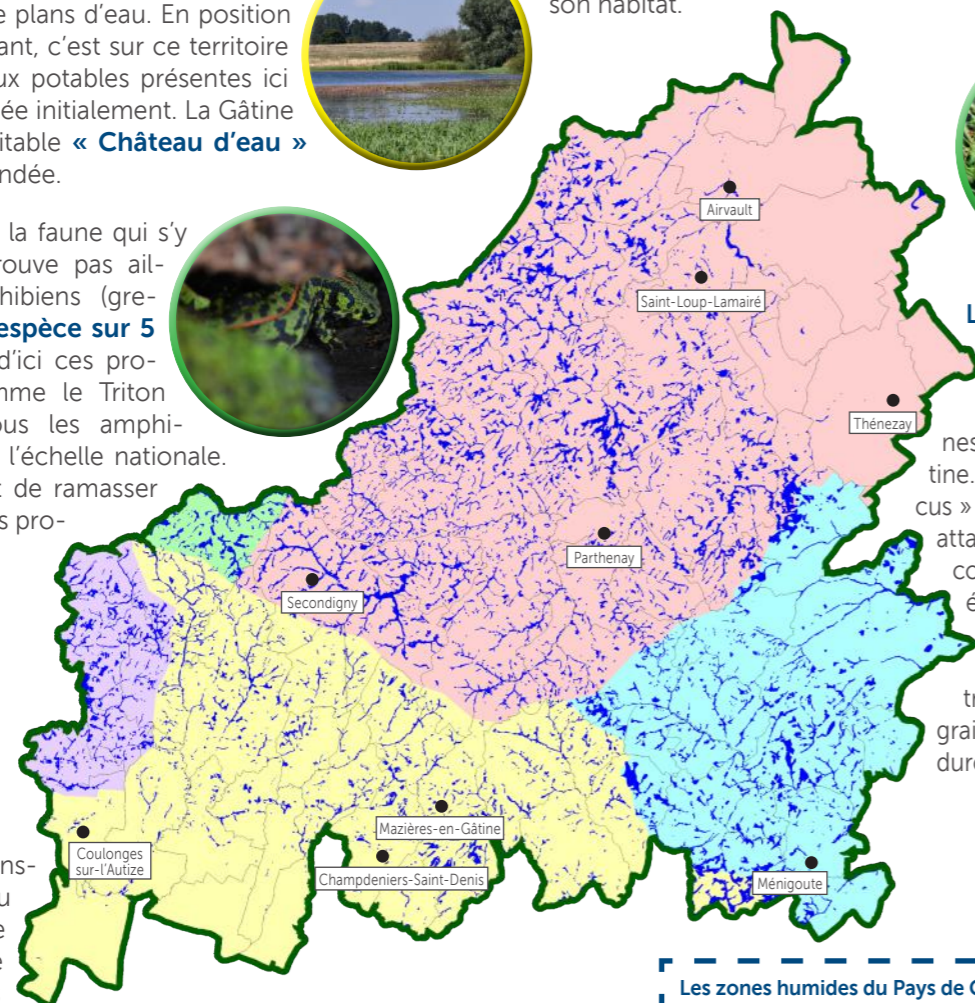
La ripisylve (= végétation de berge) permet la protection des cours d'eau par une lutte contre l'érosion des berges, par un effet filtre et par l'ombre procurée évitant le réchauffement des eaux.



Les zones humides de Gâtine présentent une flore remarquable dont la majorité des espèces dépendent de ces milieux : **136 espèces hygrophiles** ont été recensées lors des inventaires. Ici, l'Osmonde royale est une espèce d'intérêt communautaire protégée et aujourd'hui menacée par la détérioration de son habitat.



Les joncs sont des plantes parmi les plus présentes dans les zones humides de Gâtine. Du latin « Jun-cus » signifiant « joindre, attacher », on l'utilisait comme une corde. Il était aussi, avant la bougie et la chandelle, une mèche trempée dans la graisse et qu'on laissait durcir pour s'éclairer.



Les zones humides du Pays de Gâtine :

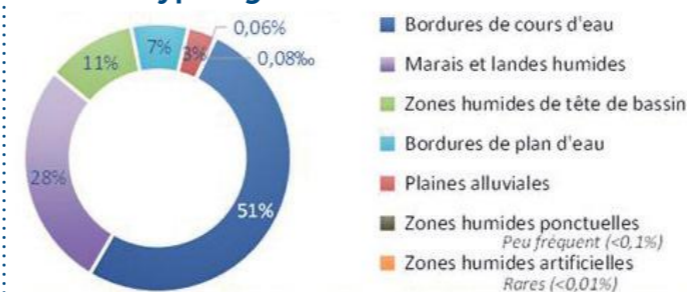
- Zone humide
- Délimitation des SAGE et du Pays (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- SAGE du Thouet
- SAGE du Clain
- SAGE de la Sèvre Niortaise
- SAGE de Vendée
- SAGE de la Sèvre Nantaise
- Limite administrative du Pays de Gâtine

Les zones humides :

- Une réserve de biodiversité
- Des milieux marquant le territoire
- Le patrimoine de Gâtine

Les zones humides de Gâtine s'observent majoritairement sur 3 des 4 grands types de paysages naturels qui suivent les traits géologiques du territoire. En effet, les « paysages de plaines ouvertes » (vers les plaines de Thouars et de Niort) présentent très peu de zones humides, tandis que dans les « paysages de transitions » (entre plaines et bocage), le « bocage dense » (au cœur de la Gâtine) et les « paysages de vallée » (suivant les grands cours d'eau), certaines communes sont recouvertes jusqu'à **23% de zones humides**.

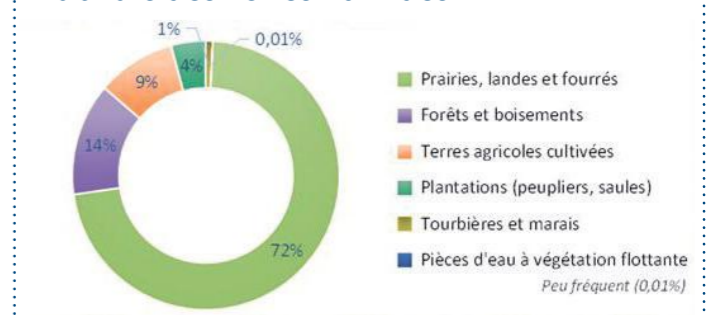
Classification des zones humides selon la typologie SDAGE



Plus précis que la notion de paysage, la classification des milieux selon la référence européenne Corine Biotope permet le regroupement des terres similaires selon leur critère de végétation (dit « habitat ») ainsi que l'identification d'espaces d'intérêt communautaire.

L'habitat majoritaire, la prairie, lande et fourrée, représente **72%** des zones humides, et rappelle l'activité agricole de pâture et la maille bocagère recouvrant une grande partie du territoire.

Habitats des zones humides



La typologie du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) permet de caractériser les zones humides selon leur localisation par rapport à la ressource en eau, et ainsi d'identifier les enjeux de ces milieux.

Les zones humides de bord de cours d'eau sont les plus importantes à l'échelle du territoire (51% des surfaces en zones humides), suivi des marais et landes humides (28%) et des zones de tête de bassin versant (11%). Leur rôle majeur est la protection des cours d'eau, ce sont des secteurs prioritaires.

Les services et fonctions des ZH

Les zones humides rendent des **services à la société** grâce aux fonctions qu'elles possèdent. Apparue en 1980, la notion de **services écosystémiques** renvoie à la nécessité de préserver un milieu naturel favorable au développement de l'Homme. La perte de ces services peut être comblée par la création d'infrastructures, souvent onéreuses, ayant les mêmes fonctionnalités.

Régulation des flux d'eau

Les zones humides ont un **rôle important** dans la régulation de flux d'eau. En effet, elles favorisent **l'écroulement des pointes de crues** comme le relargage progressif des eaux en période estivale. Ces « **éponges** » permettent aussi une recharge des nappes et un soutien du niveau des plans d'eau.

Un filtre naturel

Grâce à leur faune et à leur flore, les zones humides sont des **filtres naturels** : ce sont des zones de **captage et d'épuration** des boues et **des polluants** de l'eau. Ce rôle est non négligeable car plus de **50%** des eaux prélevées en Deux-Sèvres sont à destination d'une **production d'eau potable**. De plus, les zones humides permettent, grâce à la croissance de la végétation et la photosynthèse, de stocker du carbone atmosphérique.

Un patrimoine naturel riche d'activités

Véritables **réservoirs de biodiversité**, les zones humides forment aussi des **espaces de loisirs et d'activités économiques**. Si ce sont avant tout des lieux de pâture, d'agriculture ou de captage d'eau potable, les zones humides offrent également des secteurs appréciés des randonneurs, des pêcheurs ou des chasseurs.

Les **zones humides réduisent ainsi de nombreux risques** tels que l'inondation, la coulée de boues, le mouvement de terrain ou encore la pollution des eaux. Il est estimé, selon une étude de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne réalisée en 2011, une valeur économique des services écosystémiques des zones humides (soit les frais à engager pour les sociétés si leurs fonctions disparaissent) de **2 340 €/ha/an à 7 140 €/ha/an** en moyenne.

La carte interactive des zones humides inventoriées est disponible sur le site du Pays de Gâtine : www.gatine.org.